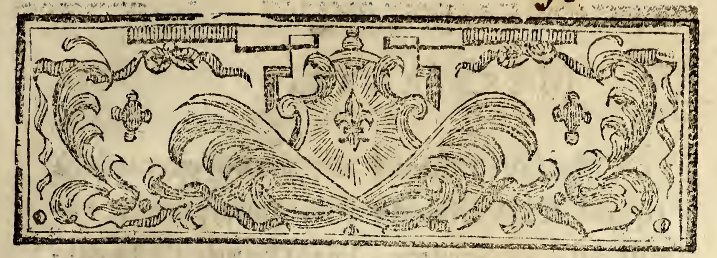


ADRESSE
DES VOLONTAIRES
DE LA COMPAGNIE Nº 23,
DU RÉGIMENT DE St-REMY,
À
L'ARMÉE PATRIOTIQUE BORDELAISE.

AUJOURD'HUI, 22 Mars 1790, la Compagnie nº 23, du Régiment de Saint-Remy, légalement convoquée & assemblée à sept heures du matin, sous la présidence de M. *Journu*, de MM. *Augier* & *Boyer Fonfréde*, Lieutenant & Sous-Lieutenant, un des MM. a proposé de faire l'Adresse suivante à l'Armée Patriotique,

MESSIEURS,

Vous avez donné un grand exemple à toutes les Villes du Royaume pour la régularité du Service, l'exactitude de la discipline, & la paix en a été le fruit.

Vous avez craint que des principes philosophiques, encore trop rigoureux pour ce siecle, ne portassent au Commerce une atteinte mortelle; & sur les sages représentations que vous avez faites à l'Assemblée Nationale, il a été rendu des Décrets si prudens & si sages, qu'ils garantissent à la fois les propriétés du Commerce, & encouragent les soins bienfaisans de la culture.

Il n'est aucun de nous, Messieurs, qui ne se glorifie d'être Citoyen, & qui ne porte en son cœur l'adhésion la plus décidée aux Décrets de l'Assemblée Nationale; mais telle est la circonstance où nous

nous trouvons, qu'elle commande impérieusement que cette adhésion soit hautement prononcée, & qu'elle parvienne aux dignes Représentans de la Nation, comme un témoignage de notre reconnoissance & de notre civisme.

Vous ne pouvez, Messieurs, consacrer cette patriotique adhésion, sans l'étendre à l'offre de vos secours & de vos forces militaires, pour assurer l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale; c'est cette offre que les affaires présentes exigent, & que la Nation attend d'un peuple fier & généreux, qui veut marcher vers la liberté sans secousses, sans désordres, avec une raison éclairée, ferme, irrésistible, une force de principes, & cette sagesse de moyens qui annoncent la conscience des lumieres & de la justice.

A quoi donc auroit servi à la Nation cette longue expérience du despotisme, qui dégradoit les ames? . . . A quoi lui ser-

viroient tous les projets de réforme à faire à la Cour, dans la Finance, dans l'Armée, pour les progrès de l'Agriculture; dans les Tribunaux & l'Eglise, dans le Commerce & l'Administration, qui doivent faire des Français un Peuple nouveau? A quoi serviroient des Municipalités, dont vous avez nommé les Officiers pour vous représenter?

A quoi serviroit cette savante division du Royaume en Départemens & en Districts, idée la plus grande & la plus utile qu'en aucun siecle les Législateurs ayent eu pour le bonheur des Peuples?

A quoi serviroit cette adhésion sacrée de notre bon Roi à la Constitution nouvelle, si par une criminelle indolence vous n'offriez pas au Souverain la réunion de vos moyens & de vos forces pour assurer l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale?

Que diroit enfin l'Europe attentive, si,

par un lâche abandon, tels que des esclaves qui font du bruit en remuant leur fers, vous n'aviez pas le courage de les briser quand la conquête de la liberté est presque achevée; quand il importe si fort à l'estime que nous voulons mériter des autres Peuples, que nous fassions disparoître cette frivolité & cette insouciance dont le despotisme se servoit pour flétrir nos ames & dégrader nos caracteres?

Non, Messieurs, vous acheverez votre ouvrage, vous forcerez les Peuples de ce vaste Empire à imiter ce grand exemple & votre généreux patriotisme.

C'est dans cette confiance que les Volontaires Patriotes, de la Compagnie nº 23, du Régiment de Saint-Remy, invitent Messieurs de l'Armée Patriotique Bordelaise à délibérer sur l'Adresse à présenter à l'Assemblée Nationale, pour lui jurer de remplir les ordres de la Muni-

cipalité, pour l'acquittement des contributions fixées par la Loi.

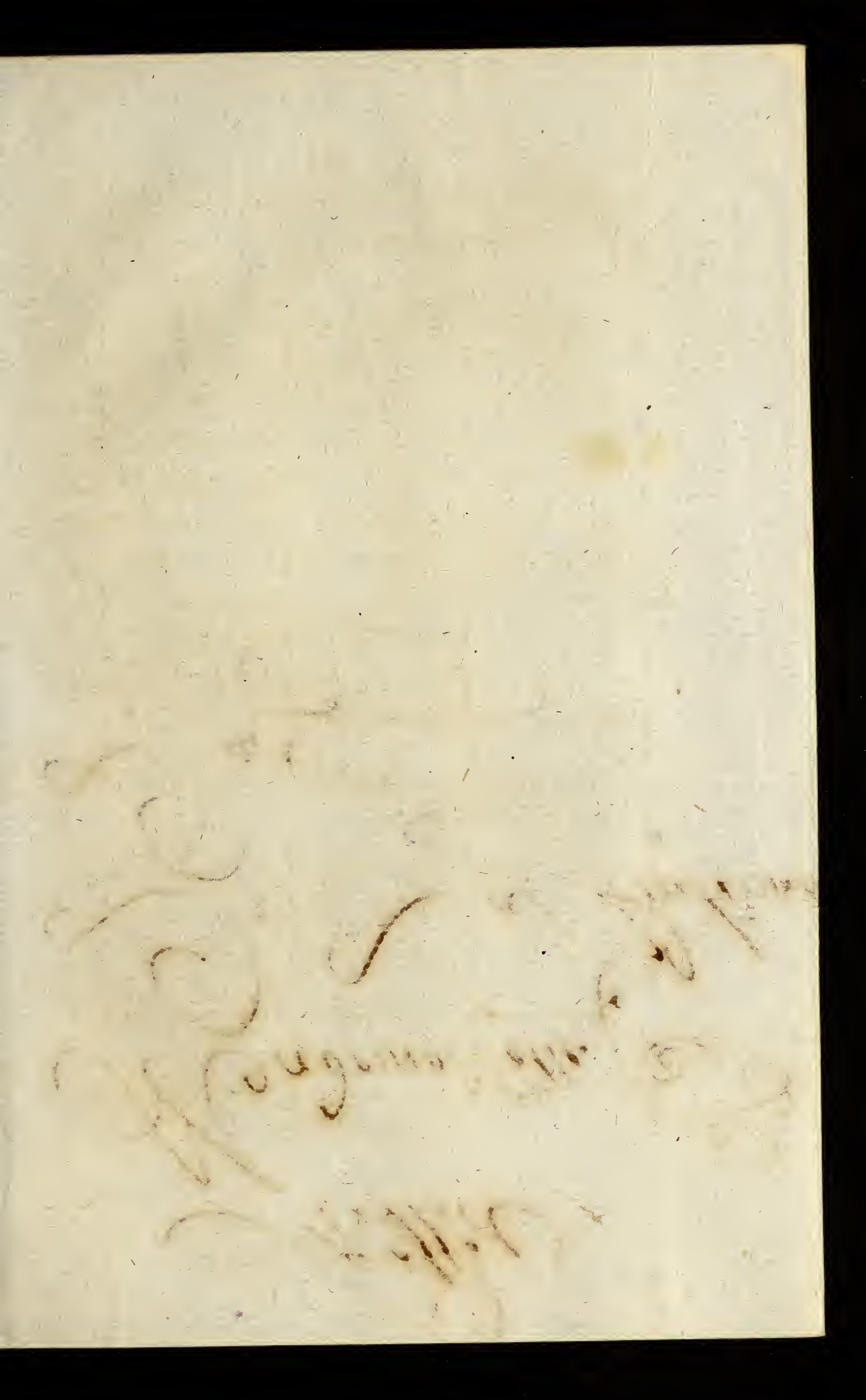
Sur quoi la Compagnie ayant délibéré, elle a unanimement décidé que l'Adreſſe ci-deſſus ſeroit imprimée de ſuite, & envoyée à tous les Chefs & Capitaines de l'Armée, avec priere d'en donner communication aux Compagnies, perſuadée qu'elles verront dans l'acte de patriotiſme, qui réunira toutes les forces de cette Province à celles qui ſont déja réunies par un ſerment ſolemnel, le plus beau triomphe des Citoyens liés au maintien de la Conſtitution.

OLIVIER JOURNU; D. AUGIER; BOYER FONFRÉDE ainé.

Collationné par nous Secretaire, DORVILLE.

A BORDEAUX,

DE L'IMPRIMERIE DE L'ARMÉE PATRIOTIUQE BORDELAISE.



[illegible]

Mademoiselle

De La [illegible]iftcau

Dore

727